

J-A 1200 GE 3

POUR CHANGEMENT
D'ADRESSE: A.H.C.V.V.
RUE SAINT-VICTOR, 4
1206 GENÈVE

LA VIEILLE VILLE EN FETE
SAMEDI 16 JUIN 1984
de 14h00 à 1h00

BALS à:
LA TREILLE
GRAND-RUE
GRAND-MEZEL

ESPLANADE DE LA TOUR DE BOEL
PLACE DES TROIS PERDRIX
PLACE DE LA MADELEINE
RUE DE LA FONTAINE
TERRASSE AGRIPPA D'AUBIGNE
et
PLACE DU BOUR-DE-FOUR

LOGEMENT

UN NOUVEL IMMEUBLE
A LA TOUR DE BOEL

La Ville de Genève va réaliser prochainement la construction d'un immeuble à la Tour de Boël. Il comprendra des logements, une partie de la Bibliothèque Municipale et un garage pour les habitants et commerçants de 109 places. L'accès se fera par le Place des Trois Perdrix.

APPEL DE FONDS

Environ 200 voisins immédiats de la Promenade de l'Observatoire ont reçu récemment dans leur boîte aux lettres un petit tract vert leur demandant de faire encore un petit effort pour cette promenade. En effet, le Comité Référendaire n'a pas été en mesure d'honorer entièrement la facture, pourtant bien raisonnable, de son avocat. De plus, après le recours (cf. autre article de ce journal) au Tribunal Administratif, il faudra peut-être aller au

Tribunal Fédéral et chaque recours nécessite des documents rédigés par un avocat. Nous vous demandons donc également par la voie de ce journal de nous aider à recharger le CCP du Comité Référendaire (CCP 12-25573). Quand toutes les actions possibles pour sauver l'Observatoire seront terminées, s'il reste un solde au CCP, cette somme sera versée au Comité d'initiative Zones Piétonnes ou à une action similaire.

la sauvegarde de la PROMENADE DE L'OBSERVATOIRE

Notre recours au Tribunal Administratif n'a pas encore été jugé mais, il y a déjà eu cela de bon, que sur notre demande, un expert neutre (ancien Chef du Service des Parcs et Promenades de Lausanne) a fait une expertise très détaillée du hêtre pourpre et des dangers que les futurs travaux projetés par les Services Industriels pourraient lui faire courir. Nous extrayons de cet intéressant rapport ce qui suit:

"L'aménagement de la Promenade de l'Observatoire a été décidé en 1878 et il y a tout lieu de croire que ce hêtre est le seul arbre existant encore de cette époque. Si l'on ajoute le temps de culture en pépinière, il aurait aujourd'hui près de cent ans, ce qui est très vraisemblable. Il est d'une vigueur remarquable. Le 8 mai dernier, il avait déjà fait des pousses de 2 à 10 cm. côté Nord, soit du côté de la Bise ... on constate un accroissement moyen d'environ 35 cm. par an sur 17 ans. Le tronc a grossi, pour sa part de 60 cm. en circonférence, c'est dire qu'il a une vitalité exceptionnelle ... l'espérance de vie de celui qui nous occupe est voisine de 80 à 100 ans ... Comment celui-ci, situé presque au sommet d'une butte faite en partie de remblais et de gravier peut-il avoir une telle vigueur? Surtout lorsqu'on sait que la plupart des arbres en bois dur, dont les hêtres, perdent presque toutes leurs racines pivotantes vers l'âge de 70 ans. C'est qu'alors, ils développent dès cet âge leur système racinaire superficiel de manière importante et l'étendent bien au-delà de la surface couverte par leur couronne, ceci d'autant plus que dans le cas présent, la couche de terre végétale est faible.

En ce qui concerne le hêtre en général, c'est l'une des espèces les plus sensibles à toutes modifications apportées aux abords immédiats et à tous traumatismes. S'il ne périclète pas de suite, on verra sa vigueur stoppée et sa décrépitude s'accroître

d'année en année, pour finir par sécher dans les 10 à 15 ans selon les atteintes subies.

Vu ce qui précède, le système adopté pour les fondations (de la sous-station des Services Industriels) va-t-il modifier l'environnement du hêtre et menacer son existence? Qui si l'on ne prend pas certaines précautions."

Suit une liste de mesures imposées pour la sauvegarde de l'arbre: aucun terrassement de surface ne doit être fait à moins de 15 m. du tronc et le talutage prévu doit être reculé au minimum de 4 m., on ne doit utiliser aucun trépan ou foreuse en évitant tout ébranlement, l'arbre doit être protégé par une barrière posée à 15 m., il devra être surveillé et arrosé en permanence, de plus l'expert demande qu'une petite fouille soit faite pour déterminer exactement où se trouve la zone de poils absorbants, qui est la seule partie du système racinaire apte à alimenter l'arbre, cette opération montrant si la distance prévue de 15 m. est suffisante.

Notre conclusion:

Nous remercions le Tribunal Administratif d'avoir accepté notre demande de faire venir un expert neutre. En effet, notre demande n'était pas si aberrante, puisque les conclusions de l'expert vont dans le sens de ce que nous avions affirmé dès le début, à savoir que le hêtre courrait de grands dangers et que s'il mourait dans quelques années, ce ne serait pas dû à son grand âge, mais parce qu'il aurait été assassiné.

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMÉRO 16, JUIN 1984

- éditeurs responsables: A. Soutter + H. Scarry



Inauguration de la Place de Jeux de la Treille.

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE POUR L'EXTENSION DES ZONES PIÉTONNES DE LA VIEILLE VILLE ET DES RUES BASSES.

REPONSE A L'EDITORIAL DE M. P. GEORGE, dans
le Journal de la Haute Ville de mai 1984

Dans l'éditorial du Journal de la Haute Ville de mai 1984, P. George déclare:

"Quelques isolés ont fait scandale dans les magasins récoltant les signatures, d'autres sont venus "en espions" à notre conférence de presse; ce qui nous a le plus surpris est le vol de listes de signatures".

Notre première réaction est la stupéfaction car, aucun d'entre nous du Comité d'initiative, ni de l'AHCVV n'ont entendu quoi que ce soit de ce genre, bien qu'il est vrai que nous nous sommes rendus à la conférence de presse de nos opposants mais, évidemment sans nous cacher.

Deuxième réaction: si ces faits sont réels, soit nous avons de chauds partisans inconnus de nos deux comités, et qui se

sont mal conduits, soit nos opposants ont fait de la provocation pour nous discréditer.

Troisième réaction: si ces faits sont de la pure invention, ils ne nous étonnent pas complètement, ils sont dans la même ligne que le tract vil et honteux: tous deux essaient de faire passer les initiants pour de petits voyous inconscients, sans foi ni loi, en tous cas pour des gens à qui il ne faut pas se fier. Heureusement, ce genre de manoeuvres tellement basses risquent au contraire de se retourner vers leurs auteurs (cf. le prospectus qui a choqué beaucoup de gens et même certains membres d'associations signataires à qui on n'a même pas demandé leur avis!).

RUES BASSES

Construction d'une galerie technique

A l'occasion des travaux de construction de la galerie technique souterraine des Rues Basses, le Département de Justice et Police a prévu un plan de circulation intéressant pour notre "initiative zones piétonnes": la Rôtisserie sera à double sens comme autrefois avec une boucle à la Place des Trois

Perdrix. Il n'y aura plus d'accès par la rue de la Confédération d'où, par voie de conséquence, peut-être la prolongation des Rues Basses en espace piétonnier.

Le détournement par la rue Saint-Léger et le Bourg-de-Four, par contre, nous semble très hasardeux! A suivre donc.

Pigier

Speedwriting School
Enseignement privé INFORMATIQUE
SECRÉTARIAT SUPÉRIEUR - TELEX
Boulevard des Tranchées (Entrée rue Sturm 20)
Tél. (022) 47 36 30

Tapisseries
Art-Textiles
Sculptures

Galerie FAUST

R. Green-Turetsky

25, Grand-Rue - 1204 Genève
022-28 18 50

Boucherie Verdaine

Siegrist et Fabbi

7³⁰ à 12³⁰ et 15⁰⁰ à 18⁴⁵. FERMÉ LUNDI MATIN
ET SAMEDI APRES-MIDI.

Rue Verdaine 9
1204 GENÈVE

☎ 022/215773

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Tranchées - Net

Travail fait à la main Livraisons

M. et Mme G. MORI

3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72

8 à 12h - 14 à 18h Ferme le samedi

Copie de notre lettre au DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Concerne: requête en autorisation de construire No 80630, requérants Hentsch et Cie; transformation appartements au 3ème étage en bureaux; parcelle No 5800/1, feuille 28, Cité, 15, 17, rue de la Cité

Monsieur le Président,
 Nous souhaiterions faire, par la présente, quelques observations concernant la requête en autorisation de construire No 80630 publiée dans la FAO du 16 avril 1984.
 Ce type particulier de requête suscite de vives inquiétudes au sein de notre Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville.
 Il nous semble en effet inquiétant qu'une banque envisage de transformer en bureaux des appartements de bonne qualité, bien situés, spacieux et d'un prix relativement modique, alors même que sévit une grave pénurie de logement. De plus cette banque possède déjà 2 étages de bureaux dans ce même immeuble. Ce bâtiment serait alors voué entièrement aux activités tertiaires. Le centre ville est depuis quelques années particulièrement touché par ce phénomène de tertiarisation.
 On constate malheureusement, au vu des projets concernant cet immeuble, que le phénomène s'étend désormais à la Vieille Ville, au centre historique de Genève dont le caractère d'habitat urbain est déjà précaire et devient alors de plus en plus menacé.

Ayant contacté directement les locataires touchés par ce projet, nous avons été extrêmement surpris de constater qu'aucune information écrite ne leur avait été communiquée. La consultation obligatoire des locataires n'a donc pas été effectuée. Aucun congé ne leur ayant été signifié, c'est avec surprise qu'ils ont pris acte de la publication de la FAO les concernant.
 Un locataire du 15 rue de la Cité, contrarié par ces événements, a été frappé d'un infarctus. De ce fait, les pratiques cavalières des requérants suscitent de vives inquiétudes chez les derniers habitants de cet immeuble.
 Notre statut d'association d'habitants nous amène à vous faire part des nombreux problèmes humains provoqués par ce type de projet. De plus, soucieux de conserver au quartier des appartements habités et de préserver ainsi une certaine qualité de vie au centre-ville, nous nous inquiétons vivement des conséquences dues à l'acceptation de cette requête.
 Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

LONGEMALLE

Les immeubles sont vides et les travaux vont pouvoir débuter. Les 12 et 14 seront réhabilités et l'hôtel Elite démolit. Nous avons obtenu une demi-victoire: un hôtel et une petite population disséminée contre une banque d'angle! Maigre consolation, nous avons pu sauver des logements, mais à quel prix seront-ils? On nous a bien promis des loyers modérés mais nous attendons de voir pour y croire.

ALHAMBRA

Le Grand Conseil votera au mois de juin le contre-projet proposé par le Conseil d'Etat.
 Quelle est la différence entre ce contre-projet et celui de l'initiative des commerçants "Un coeur neuf dans un vieux quartier"? Le contre-projet est plus modeste car il prévoit de réaliser un parking de 300 à 400 places. Une partie de ces places serait attribuée aux habitants du quartier à des prix abordables, l'autre partie serait réservée aux abonnés actuels du Parking du Mont-Blanc, permettant que ce parking ne serve qu'aux clients des magasins du centre et aux gens de passage. Le parking de l'Alhambra lui ne serait pas accessible pour le stationnement limité, contrairement au projet des commerçants.
 En ce qui concerne le cinéma Alhambra, il sera rafraîchi par la Ville de Genève et transformé en salle de spectacle. Dans le haut de la parcelle enfin, un immeuble est prévu avec des logements à bas loyers. L'AHCVV se prononcera sur ce contre-projet lors de son assemblée du mois de septembre.

ANNONCES GRATUITES pour nos membres.

A VENDRE: Paire de tables basses en ronce de noyer. Berceau ancien avec garniture neuve, Baignoire bébé. Tél. 2104 78

Dame habitant depuis 31 ans dans le quartier cherche deux pièces dans la Vieille Ville ou le centre, à prix abordable. Tél. 29.77.24

Cherche deux pièces Rive-Gauche. Urgent. Téléphoner AHCVV 46.69.40)

Garderie Odes
trois Dès 18 mois
pommes
 16-18, rue de la Pélisserie
 Téléphone 022 217494

LA VIEILLE VILLE EN FETE

Cette année, nous avons essayé d'associer mieux les différents établissements publics de la Vieille Ville et d'étendre la fête à tout le quartier. Nous nous excusons auprès de ceux que nous aurions oubliés et espérons qu'ils ne sont pas trop nombreux. Il y aura donc un grand bal sur la Place du Bourg-de-Four organisé par l'AHCVV et trois cafés de la place, des animations diverses et d'autres bals se tiendront à la Fontaine, à la Madeleine, à la Treille, à la Grand Rue, au Grand-Mézel, à la Tour de Boël et à la Place des Trois Perdrix. Partout, en plus de la musique, il y aura évidemment aussi à boire ou/et à manger. Nous vous attendons nombreux pour cette fête qui aura lieu par n'importe quel temps! Il fera donc sûrement beau.

LA VIEILLE VILLE EN FETE
SAMEDI 16 JUIN 1984
DE 14h00 A 01h00

BALS A:
 LA TREILLE
 GRAND-RUE
 GRAND-MEZEL

ESPLANADE DE LA TOUR DE BOEL
 PLACE DES TROIS PERDRIX
 PLACE DE LA MADELEINE
 RUE DE LA FONTAINE
TERRASSE AGRIPPA D'AUBIGNE
 PLACE DU BOURG-DE-FOUR

Organisation: des cafetiers-restaurateurs et l'AHCVV.



RUE ST-VICTOR, 4
 1206 GENEVE

Mai-juin 1984

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE ET AU GRAND CONSEIL DU CANTON DE GENEVE

POUR UN EQUILIBRE ENTRE LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET L'HABITAT

Constatant, dans notre quartier, la disparition progressive des magasins de première nécessité (le dernier en date étant la Droguerie de la Rue Etienne-Dumont); Constatant par conséquent le manque ressenti par de nombreux habitants du quartier de magasins d'usage courant (aucun magasin d'alimentation ni de boulangerie entre la Taconnerie et la Cité), les personnes soussignées demandent aux autorités de rechercher les moyens juridiques et politiques leur permettant d'élaborer une réglementation* pour que, dans chaque quartier ou rue, un équilibre soit maintenu ou réalisé entre l'habitat, les bureaux, les commerces d'usage courant (alimentation, artisanat, etc.), et ceux de luxe (antiquaires, galeries, etc.)

* (comme l'exemple de Berne Cf. "Nutzungszoneplan der Stadt Bern: Vortrag des Gemeinderates an den Stadtrat betreffend den Zonenplan des Stadt Bern über die zulässigen Nutzungsarten mit den dazugehörigen Vorschriften (Nutzungszoneplan mit Teilbauordnung) Bern 1975)

nom, prénom, adresse, signature.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____

Listes à détacher et à renvoyer au plus tôt au secrétariat de l'AHCVV, 4, Saint-victor, 1206 GENEVE

pinocchio
 Sélection de jouets
 10, Etienne-Dumont
 Téléphone 20 40 47

papeterie nyffeler
 9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

LE ROZZEL
 CREPERIE BAR A CAFE
 tel. 218929 Dès 11 heures
 6, rue de la Boulangerie

Schott
 encadreur
 2, rue calvin
 1204 geneve
 tél. 21.00.50